

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 328

5 février 2014

SOMMAIRE

Costa Real Properties S.A.	15714	PHM Topco 13 S.à r.l.	15707
Costeley Development S.A.	15713	PIAM Fund	15709
Cref S.A.	15712	Plaesano S.A.	15744
Duferco Industrial S.A.	15713	Primula Investments S.à r.l.	15712
EBS Dealing Resources International Limited	15713	Proventus Capital S.A.	15698
ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B	15713	Red & White S.A.	15742
Esyodis S.A.	15726	Renai (Luxembourg) Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.	15703
FIL International Property S.à r.l.	15714	Ripiemmo Company S.A.	15711
Financial Energy Consulting	15735	Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.	15703
Fininco Invest S.A.	15714	Roots Luxembourg S.à r.l.	15703
Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l.	15715	Rpax One S.A.	15736
Hampton Acquisition S.à r.l.	15732	Rutherford S.A.	15712
Hampton Securitization S.à r.l.	15732	Schumann's Eck S.à r.l.	15711
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	15728	Seres S.à r.l.	15704
ImmoFinRe II SICAV-FIS	15725	SG Real Estate SA	15700
Keyvest S.A.	15734	Simres Real Estate Sàrl	15704
LUDES Architecte S.à r.l.	15709	Sistechemica S.A.	15704
Marco Luxe	15710	Sopalit S.A.	15711
M&G Chemicals	15709	Sophil S.à r.l.	15711
MGix	15710	Sovir International S.A.	15711
MGix	15710	Starline Financials S.A.	15698
Michel Jansen S. à r.l.	15710	Storm A Holdings S.à r.l.	15728
Newport Ventures S.A.	15710	Studio 88 S.à r.l.	15703
Panelux Production S.A.	15707	Terra Nova S.A.	15700
Panelux S.A.	15707	Varenne S.à r.l.	15709
		Water Investments S.A.	15703

Proventus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 111, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014001151/11.

(130224221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Starline Financials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.027.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-third of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company Starline Financials S.A., with registered office at L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 160.027 (NIN 2012 2218 601),

incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean SECKLER, residing in Junglinster, on March 18, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1442 of July 1, 2011, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary Jean SECKLER, on November 2, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 455 of February 21, 2012;
- by deed of the prenamed notary Jean SECKLER on September 26, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2700 of November 6, 2012;

The corporate capital is set at one hundred seventy eight thousand eight hundred and eighty eight Euro (€ 178,888.-), represented by eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class A shares and eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class B shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The meeting is presided by Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

who appoints herself as scrutineer and who elects as secretary Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Decision to put the company Starline Financials S.A. into liquidation.
2. - Nomination of a liquidator and determination of his powers.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company Starline Financials S.A. and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint the company FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A. having its registered office at L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 177.770, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Starline Financials S.A., avec siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 160.027 (NIN 2012 2218 601),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442 du 1^{er} juillet 2011 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 2 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 455 du 21 février 2012;

- suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 26 septembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2700 du 6 novembre 2012;

Le capital social est fixé à cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-huit Euros (€ 178.888.-), représenté par quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) actions de Classe A et quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) actions de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se désigne elle-même comme scrutateur et qui choisit comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Décision de mettre la société Starline Financials S.A. en liquidation.

2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société Starline Financials S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., avec siège social à L-1260 Luxembourg, 7B, rue de Bonnevoie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 177.770, comme liquidateur de la société. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001205/112.

(130223946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

SG Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.396.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001226/10.

(130224159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Terra Nova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.021.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée de droit français Céréales et Investissements, immatriculé au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 27/07/2010 sous le numéro 64801, avec siège social à 188, rue de Rivoli F-75001 Paris

Ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 06 décembre 2013

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation

2. La société à responsabilité limitée de droit français CAM NEGOCIMMO, immatriculée au greffe du tribunal de Commerce de Paris le 10/03/2011 sous le numéro 23774, avec siège social à 188 rue de Rivoli F-75001 Paris

Ici représentée par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

En vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 06 décembre 2013

Lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de TERRA NOVA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUROS) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN (31 EUROS) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un administrateur-délégué, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier lundi de d'avril à 14 heures, et pour la première fois en l'an deux mille douze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Céréales Investissements, prénommée détient	990 actions
CAM Negocimmo, prénommée détient	10 actions
TOTAL	<u>1.000 ACTIONS</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées de sorte que la somme de TRENTE ET MILLE EUROS (31.000.-EUROS) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille treize. La première assemblée générale se tiendra en deux mille quatorze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.000 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Alain Solal, né le 29/04/1950 à Alger, demeurant au 91 rue de Longchamp F-75116 Paris
 - Monsieur Romain Solal, né le 17/12/1977 à Paris 8^{ème}, demeurant au 11 Square Alboni F-75016 Paris
 - Monsieur Laurent Solal, né le 28/05/1979 à Paris 14^{ème}, demeurant au 11 rue du Bois de Boulogne F-75116 Paris
 - Monsieur Emmanuel Solal, né le 29/04/1984 à Paris 8^{ème}, demeurant au 16, Mansions W1U6L Montagu.

Est nommé administrateur -délégué: Monsieur Romain SOLAL, prénommé

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) SA, situé à 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, RCSL B70909.

5. Le siège social est fixé à 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont procès-verbal, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite, les actionnaires comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie Paché, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 20 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15701. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002653/125.

(140001303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 139.973.

Le bilan rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposé antérieurement en date du 29 juillet 2013 sous la référence L130129864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014001320/12.

(140000450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Renai (Luxembourg) Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014002556/12.

(140001164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Roots Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.284.

Les comptes annuels pour la période du 20 Décembre 2012 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002560/11.

(140001762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Roots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.483.

Les comptes annuels pour la période du 20 Décembre 2012 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2013.

Référence de publication: 2014002561/11.

(140001763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Studio 88 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.878.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/12/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014002599/12.

(140001844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Simres Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 169.928.

Der unterzeichnete Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, erklärt hiermit, daß in der Gründungsurkunde der Gesellschaft "SIMRES REAL ESTATE SARL", mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo, abgehalten vor obengenanntem Notar, am 26. Juni 2012, eingetragen zu Luxembourg, am 27. Juni 2012, Relation LAC/2012/29883, hinterlegt am Handels- und Firmenregister Luxembourg, den 10. Juli 2012, Referenz L120117092, eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 169928, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", Nummer 1955 vom 7. August 2012, ein materieller Fehler in der deutschen Fassung bezüglich der Gesellschaftsbezeichnung unterlaufen ist, und zwar dahingehend, daß die Gesellschaftsbezeichnung nicht, wie auf Seite 8 der vorerwähnten Urkunde "SIMRES REAL ESTATES SARL" lautet, sondern:

SIMRES REAL ESTATE SARL.

Der unterzeichnete Notar fordert die Erwähnung dieser Verbesserung überall, wo es sich als notwendig erweist.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. Rélation: LAC/2013/60398. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, den 30. Dezember 2013

Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014002621/22.

(140001869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Sistechemica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.422.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 6 janvier 2014 que Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Marie GILMER, alors que le poste de ce dernier est devenu vacant.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014002622/16.

(140001937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Seres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.046.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Madame Maria Elysa GALICHON, gérante, née le 3 août 1979 à Paris, demeurant à F-75016 Paris (France), 46, rue Claude Terrasse,

représentée par Monsieur Geoffroy VAN ROSSEM, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a arrêté comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SERES S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet:

L'activité de conseil, l'étude, la promotion commerciale, le développement et l'assistance aux professionnels intervenant dans le domaine de l'immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'intervention en tant qu'apporteur d'affaires dans le cadre de projets immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;

L'exercice de toute mission d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères notamment comme administrateur, gérant, directeur ou liquidateur;

Le développement, l'achat, la vente, la concession comme preneur ou concédant de licences, de brevets, de savoir-faire et d'autres immobilisations incorporelles;

Toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, Madame Maria Elysa GALICHON, prénommée a souscrits toutes les parts sociales qui ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-1855 Luxembourg, 37c, boulevard J.F. Kennedy.

2.- L'assemblée désigne comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria Elysa GALICHON, gérante, née le 3 août 1979 à Paris, demeurant à F-75016 Paris, 46, rue Claude Terrasse.

3.- La gérante unique dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy VAN ROSSEM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2013. Relation GRE/2014/5325. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014002612/132.

(140001768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

PHM Topco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.814.

1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 31 décembre 2013, que la société Pamplona Capital Partners H LP, ayant son siège social au 94, Solaris Avenue, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes a cédé cent (100) parts sociales de classe E de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PHM Holdco 13 S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.836, de sorte que, suite à ce transfert:

- Pamplona Capital Partners II LP, précitée, ne détient désormais aucune part sociale de classe E de la Société;

- PHM Holdco 13 S.à r.l., précitée, détient désormais l'ensemble des cent (100) parts sociales de classe E de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014002541/19.

(140001148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Panelux S.A., Société Anonyme,
(anc. Panelux Production S.A.).**

Siège social: L-6933 Mensdorf, rue Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 172.754.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Panelux Production S.A.», ayant son siège social à L-6933 Mensdorf, Rue Strachen, Zone Industrielle Rothoicht, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.754, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 novembre 2012, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Josée FISCHER, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-6933 Mensdorf, Rue Strachen.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Marguerite NEU-FISCHER, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-6933 Mensdorf, Rue Strachen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick MULLER, administrateur, demeurant professionnellement à L-6933 Mensdorf, rue Strachen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Changement de la dénomination en Panelux S.A. et modification consécutive de l'article 1^{er} des statuts.
2. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.»

3. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) les pouvoirs de signature auront été délégués et fixés par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

4. - Acceptation de la démission de Monsieur Jacques LINSTER en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

5. - Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes avec effet au 1^{er} janvier 2014:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en Panelux S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de «Panelux S.A.» (ci-après la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Les actions de la société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) les pouvoirs de signature auront été délégués et fixés par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Jacques LINSTER en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de sa fonction.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Josée FISCHER, Marguerite NEU-FISCHER, Patrick MULLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014002521/78.

(140001325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Résolution prise par le Conseil d'Administration de la de la SICAV-SIF en date du 13 décembre 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Christian BERTRAND en tant que président et administrateur de la SICAV-SIF avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002542/11.

(140001113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Varenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.677.

Les statuts coordonnés au 18/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013183024/12.

(130222454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.890.

Les statuts coordonnés au 17/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013182681/12.

(130222400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

LUDES Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.287.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014000982/10.

(140000347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

MGix, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.454.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001029/10.

(130224596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Marco Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.273.

Le bilan au 31-12-2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001015/10.

(130224584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

MGix, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.454.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014001030/10.

(130224597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Michel Jansen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, um Birkelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.788.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare

L-7535 MERSCH

Signature

Référence de publication: 2014001033/13.

(130224236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Newport Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.711.

Rectificatif du dépôt n° L130145871 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014001067/11.

(140000037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Sopalit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 65.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003248/10.

(140002494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Sophil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 15, An der Klaus.
R.C.S. Luxembourg B 151.287.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003249/10.

(140002444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Schumann's Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, 19, Beiwenerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 172.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003215/10.

(140002324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.630.

- Madame Stéphanie COLLEAUX, née le 2 décembre 1977 à Dinant en Belgique, employée privés demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Pierre MESTDAGH. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018. Cette cooptation devra être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le 20 décembre 2013.

Christian MOGNOL / Ahcène BOULHAIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014003204/14.

(140002086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Sovir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.267.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de confier mandat à CF Corporate Services, Société Anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 165872, en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités, notamment de requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés compétent.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014003255/30.

(140002977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Rutherford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014003211/13.

(140002513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Primula Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIMULA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014003183/11.

(140002655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Cref S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.660.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation avec effet immédiat de la convention de domiciliation conclue le 28 août 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

CREF S.A., B 141660, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et Citco C&T (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Jean-Baptiste Brekelmans

Référence de publication: 2014003549/14.

(140003218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Duferco Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.080.

—
EXTRAIT

Comme décidé durant le Conseil d'Administration du 09 décembre 2013, la Société prend acte du changement de siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

La Société prend également acte que l'adresse de Julien Guillaume, Administrateur, est la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

La Société prend également acte que l'adresse de Bruno Beernaerts, Administrateur, est la suivante:

- 162, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003562/16.

(140003086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

EBS Dealing Resources International Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.332.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Le conseil d'administration qui s'est réunie le 24 octobre 2013 a décidé de fermer la succursale EBS Dealing Resources International Limited sise à Luxembourg à la date du 30 Novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003574/12.

(140003595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.654.

L'adresse du siège social de l'associé «ECE European Prime Shopping Centre GP Fund B» se situe au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern avec effet immédiat.

Le nom de l'associé «PANTA 110 Grundstücksgesellschaft m.b.H. & Co.» a changé à: «Kommanditgesellschaft CURA Luxembourg Beteiligungs G.m.b.H. & Co.» avec effet immédiat.

L'adresse du siège social de l'administrateur «ECE European Prime Shopping Centre GP Fund B» se situe au 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern avec effet immédiat.

À Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003575/15.

(140002892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Costeley Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.994.

—
Rectificatif au dépôt No L130224450 du 02.01.2014

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 décembre 2013

Démission de Madame Sandrine Roux en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Eva Boehm, née le 28 novembre 1974 à Bonn demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B, en remplacement de Madame Sandrine Roux, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2014003546/17.

(140002820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Costa Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003545/10.

(140002941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

FIL International Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.062.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003606/9.

(140003560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Finco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.163.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 décembre 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 16 décembre 2013 que:

«Première Résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Patrice LICATA de son mandat d'administrateur avec effet à la date des présentes.

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Pascal ROBINET, né le 21 mai 1950 à Charleville (France), demeurant à L-7412 Bour, 5 rue d'Arlon en remplacement de l'administrateur unique démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Pascal Robinet prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2018.

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la Société de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. en date des présentes et de nommer en remplacement du commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE FINANCE EXPERTISE COMPTABLE S.A. - FIFEC S.A. établie et ayant son siège à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon inscrite au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg sous le numéro B 89.340.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2018.

Sixième Résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 49, rue Glesener L- 1631 Luxembourg au 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg avec effet au 23 décembre 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2014003608/31.

(140003097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.559.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of December;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

1) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "KWASA Europe S.a r.l.", with registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 179183; and

2) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 176971.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as mentioned above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.a r.l.", with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 164559, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on November 8, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3144 of December 21, 2011,

and the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- The appearing parties are the current members of the Company (the "Members") and they have taken unanimously, through their Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Members decide to split the current twelve thousand five hundred (12,500) existing shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each into three thousand seven hundred and fifty (3,750) Class A shares and eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Class B shares, and to allot them to the Members as follows:

1) "Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.": three thousand seven hundred and fifty (3,750) Class A shares, representing 30% of the Company's share capital; and

2) "KWASA Europe S.à r.l.": eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Class B shares, representing 70% of the Company's share capital.

Second resolution

The Members resolve to completely restate the Articles in order to reflect the here-before taken resolutions.

The ARTICLES will henceforth have the following wording:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Company Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager (as defined below), or in case of a plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through sale, purchase, transfer, subscription, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company"). For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same group as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by three thousand seven hundred and fifty (3,750) Class A Shares and eight thousand seven hundred and fifty (8,750) Class B Shares (the Class A Shares and the Class B Shares being collectively referred to as the "Shares"), each Share having a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The holders of the Class A Shares are referred to as the "A Shareholders", the holders of the Class B Shares are referred to as the "B Shareholders". The A Shareholders and the B Shareholders are collectively referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Company Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

All Shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares are freely transferable among Shareholders. Transfers of Shares to third parties are subject to the prior unanimous consent of the Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by unanimous resolution of the Shareholder(s) on proposal of the A Shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of a plurality of managers, they will constitute a board of managers (conseil de gérance) (hereafter referred to as the "Board of Managers").

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be replaced or removed at any time, with or without cause by unanimous resolution of the Shareholder(s).

At all times, the Board of Managers must be composed of not less than fifty per cent (50%) of Managers residing in Luxembourg. In the case of Sole Manager, that Manager must be resident in Luxembourg.

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of a plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company so requires or upon request of any Manager or the Chairman (as defined below) at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the Board of Managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

12.2. The Board of Managers shall choose among its members a chairman (the "Chairman"). It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, in his/her/its absence, the Board of Managers shall, at the majority of their votes, appoint another Manager as chairman pro tempore. The position of Chairman shall be held by a Manager resident in Luxembourg. The Chairman shall not have a casting vote.

12.3. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to the Managers at least seventy-two (72) hours in advance of such meeting, or such other period of notice as the Board of Managers may agree from time to time, specifying the date, time, place of the meeting and the agenda thereof.

12.4. No convening notice is required if all the Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each Manager, such consent being given in original, fax or electronic mail (which does not need to bear an electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

12.5. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (which does not need to bear an electronic signature) or any other similar means of communication.

12.6. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7. The Board of Managers can deliberate or act only if at least two (2) Managers are present at the meeting, provided that if a majority of the Managers present at the meeting are not in Luxembourg, the Managers present, irrespective of their number, shall not constitute a quorum. If a quorum of Managers is not present at all times during a meeting of the Board of Managers, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Managers present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).

12.8. Each Manager shall have one vote. Decisions shall be validly adopted by simple majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

12.9. The resolutions made at a meeting of the Board of Managers will be documented in minutes, signed by the chairman and the secretary of the meeting.

12.10. A resolution of the Board of Managers passed in writing, signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means. The date of such written resolution shall be the date on which the last Manager has signed the written resolution.

12.11. Extracts of the minutes or written resolutions shall be certified by any Manager or by any person nominated by the Board of Managers during a meeting.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares, which he or she owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his or her shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 Any Shareholders' meeting shall take place in Luxembourg. Shareholders' meetings shall be convened by the Board of Managers at least eight (8) days in advance of such meeting, or such other longer period of notice as that Board of Managers may agree from time to time, specifying the date, time, place of the meeting, and the agenda thereof.

13.4 No convening notice is required if all the Shareholders are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting.

13.5 The quorum for any Shareholders' meeting shall be at least one (1) A Shareholder and one (1) B Shareholder.

13.6 Any Shareholder may act at any Shareholders' meeting by appointing a person as its proxy in writing, by fax, electronic mail (which does not need to bear an electronic signature) or any other communication means.

13.7 Any Shareholder may participate in a Shareholders' meeting by means of a telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.8 If a quorum of Shareholders is not present at all times during a Shareholders' meeting such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Shareholders present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).

13.9 Decisions shall only be valid if adopted by unanimous resolutions of the Shareholders present or represented at the meeting.

13.10 In addition to the powers reserved to shareholders by application of the Company Law, any decision relating to any of the following matters must be approved by the general meeting of Shareholders:

(i) each budget ("Budget") in relation to any property(ies) owned by the Company and business plan for the next financial year adopted by the shareholders and developed pursuant to an investment advisory agreement entered into between the Company and any investment adviser in relation to the provision of investment advisory services to the Company, or any material amendment to, or material deviation from, each approved Budget (including any material amendment to, or material deviation from, a specific budget approved for a specific property approved in connection with the Budget);

(ii) any substantial alteration to, or material deviation from, the investments guidelines of the Company as amended from time to time or the financial risk management policy prepared by an investment adviser and contained in a business plan;

(iii) the distribution or reinvestment of any capital receipts or other distribution to be made by the Company other than in accordance with the approved Budget, having regard to the funding requirements of the Company from time to time;

(iv) any voluntary liquidation of the assets of the Company or any proposal to cease to carry on the business of owning and managing stabilized core industrial real estate in accordance with the investment guidelines of the Company or a substantial part of such business or to wind-up or to take advantage of any law providing for relief of debtors in adverse financial circumstances;

(v) any amendment, variation, termination or release of any cooperation documents (including but not limited to investment advisory agreements, property services agreements, administration and secretarial agreements, trade mark license agreements and sale and purchase agreements); and

(vi) any change to the investment guidelines of the Company as amended from time to time.

Decisions relating to the foregoing matters shall not require to be approved by unanimous resolutions of the Shareholders when a Shareholder is in default with respect to the transfer of its Shares, in case of willful act on the part of a Shareholder or following the threat or the happening of an insolvency event in relation to a Shareholder and generally in case of breach of any of its obligations under any agreement signed between the Company and all the Shareholders.

13.11 The resolutions passed at a Shareholders' meeting will be documented in minutes, signed by all the Shareholders present or represented and by the members of the bureau of the Shareholders' meeting.

13.12 A resolution of the Shareholders passed in writing, signed by all the Shareholders shall be valid and binding in the same manner as if passed by the Shareholders at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means. The date of such written resolution shall be the date on which the last Shareholder has signed the written resolution.

13.13 Extracts shall be certified by any Shareholder or any Manager or any person nominated by the Shareholders during the Shareholders' meeting or by the notary having had custody of the original deed in case the Shareholders' meeting has been recorded in a notarial deed.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year (the "Financial Year").

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. That allocation will cease to be mandatory when and as long as the amount of the Company's legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the Company's share capital.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed one tenth (1/10) of the Company's share capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by unanimous resolution of the Shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of a plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the Financial Year under the reservation that (i) a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution has been drawn-up, (ii) the amount to be distributed does not exceed realised profits since the end of the last Financial Year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Company Law or these Articles, and (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s) to the Company.

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions of the Company Law and these Articles.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The Members resolve:

- to accept the resignation of the manager Mr. Emmanuel VANDER STICHELE and to grant him, by special vote, full discharge for the execution of his mandate until today;

- to appoint, for an undetermined duration, Mr. Philippe VAN DER BEKEN, employee, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), residing professionally in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, as new member of the board of managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am vierten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1) Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „KWASA Europe S.à r.l.", mit Sitz in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 179183; und

2) Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l.", mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 176971.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling, (der „Bevollmächtigte"), auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur" unterschrieben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Die nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l.", mit Sitz in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 164559, (die "Gesellschaft"), ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), am 8. November 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3144 vom 21. Dezember 2012,

und die Satzung (die „Satzung") wurde seitdem nicht mehr abgeändert;

- Die erschienenen Parteien sind die derzeitigen Gesellschafter der Gesellschaft (die „Gesellschafter") und haben einstimmig, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die bestehenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) in dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Anteile der Klasse A und achttausendsiebenhundertfünfzig (8.750) Anteile der Klasse B einzuteilen und sie den Gesellschaftern wie folgt zuzuteilen:

1) „Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l." : dreitausendsieben- hundertfünfzig (3.750) Anteile der Klasse A, welche 30% des Gesellschaftskapitals darstellen; und

2) „KWASA Europe S.à r.l." : achttausendsiebenhundertfünfzig (8.750) Anteile der Klasse B, welche 70% des Gesellschaftskapitals darstellen.

Zweiter Resolution

Die Gesellschafter beschließen die Statuten komplett neu zu verfassen, um den hiervor genommenen Beschlüssen Rechnung zu tragen.

Die STATUTEN werden fortan folgenden Wortlaut haben:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter dem Namen „Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l.“, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einen Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung gemäß den für Satzungsänderungen geltenden Bestimmungen kann der Sitz der Gesellschaft an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (nachfolgend definiert) oder, bei Vorhandensein mehrerer Geschäftsführer, des Geschäftsführerrats, kann der Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegt werden.

In dem Fall, dass militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen stattfinden oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz beeinträchtigen, kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser anormalen Umstände ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Geschäftsführerrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Verkauf, Kauf, Übertragung, Zeichnung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf des Weiteren die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder Unternehmen, an welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, auch wenn diese nicht wesentlich sind, oder an jegliches Unternehmen welches ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder eines Unternehmens ist, welches der selben Gruppe wie die Gesellschaft angehört (im Folgenden die „Verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „Verbundene Gesellschaft“). Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als derselben Gruppe angehörig wie die Gesellschaft, wenn dieses Unternehmen die Gesellschaft direkt oder indirekt besitzt, kontrolliert, von der Gesellschaft kontrolliert oder gemeinsam mit der Gesellschaft kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen kontrolliert ein anderes Unternehmen, wenn das beherrschende Unternehmen das Eigentum am Stammkapital des anderen Unternehmen vollständig oder direkt oder indirekt wesentlich hält oder die Befugnis hat, die Unternehmensleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;
- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur jedweden Hilfeleistung an die Verbundenen Gesellschaften im Rahmen der luxemburgischen Gesetze;

wobei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, gewerblichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden sind.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Anteile der Klasse A und in achttausendsiebenhundertfünfzig (8.750) Anteile der Klasse B (die Anteile der Klasse A und die Anteile der Klasse B werden gemeinsam im Folgenden als „Anteile“ bezeichnet) mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Halter der Anteile der Klasse A werden als „A Gesellschafter“, die Halter der Anteile der Klasse B werden als „B Gesellschafter“ bezeichnet. Die A Gesellschafter und die B Gesellschafter werden gemeinsam im Folgenden als die „Gesellschafter“ und einzeln als ein „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Stammkapital kann ein Agiokonto zur Einzahlung jeglicher auf Anteile eingezahlten Agio aufgestellt werden. Der Betrag des besagten Kontos steht zur freien Verfügung des/der Gesellschafter(s).

Alle Anteile der Gesellschaft haben die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist.

Miteigentümer von Anteilen müssen eine einzelne Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Alle Aktien sind Namensaktien und werden, gemäß dem Gesetz, in einem Anteilsregister eingetragen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile, welche der alleinige Gesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Anteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Die Übertragung von Anteilen auf Dritte unterliegt der vorherigen einstimmigen Zustimmung der Gesellschafter.

Die Übertragung von Anteilen muss durch eine notarielle Urkunde oder eine Privaturkunde nachgewiesen werden. Übertragungen sind erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten gültig, wenn sie der Gesellschaft mitgeteilt wurden oder von dieser gemäß den Bestimmungen von Artikel 1690 des luxemburgischen bürgerlichen Gesetzbuchs (code civil) angenommen wurden.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche(r) auf Vorschlag des / der A Gesellschafter(s) durch den einstimmigen Beschluss des (der) Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleinige Geschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Geschäftsführerrat (conseil de gérance) (im Folgenden der „Geschäftsführerrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Es müssen zu jeder Zeit mindestens fünfzig Prozent (50%) der Mitglieder des Geschäftsführerrats in Luxemburg ansässig sein. Im Falle eines Alleinigen Geschäftsführers muss dieser in Luxemburg ansässig sein.

Art. 9. Befugnisse des Alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Gegenüber Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleinigen Geschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Geschäftsführerrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleinigen Geschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleinigen Geschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleinigen Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats. Der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat, kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Geschäftsführerrats.

12.1. Der Geschäftsführerrat trifft sich so oft, wie die Gesellschaft es erfordert oder auf Einberufung durch einen beliebigen Geschäftsführer oder den Vorsitzenden (wie nachfolgend definiert) an dem in der Einberufung angegebenen Ort. Alle Sitzungen des Geschäftsführerrats finden im Großherzogtum Luxemburg statt.

12.2. Der Geschäftsführerrat bestimmt einen Vorsitzenden (der „Vorsitzende“). Er kann auch einen Schriftführer bestimmen, der kein Gesellschafter sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Geschäftsführerrats verantwortlich ist. Der Vorsitzende führt alle Sitzungen des Geschäftsführerrats. In Abwesenheit des Vorsitzenden, bestimmt der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen einen anderen Geschäftsführer als Vorsitzenden pro tempore. Der Posten des Vorsitzenden des Geschäftsführerrats wird durch einen Geschäftsführer besetzt, der in Luxemburg ansässig ist. Der Vorsitzende hat bei Stimmgleichheit keine entscheidende Stimme.

12.3. Jedem Geschäftsführer muss mindestens zweiundsiebzig (72) Stunden vor einer Sitzung, oder innerhalb einer anderen vom Geschäftsführerrat gelegentlich bestimmten Frist, eine schriftliche Einberufung zu besagter Sitzung des Ge-

schaftsführerrats zugestellt werden. Diese Einberufung muss den Ort, die Uhrzeit sowie die Tagesordnung besagter Sitzung beinhalten.

12.4. Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Geschäftsführerrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

12.5. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder durch jegliche andere Art der Kommunikation zu seinem Stellvertreter auf einer Geschäftsführerratsitzung bestimmen.

12.6. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann an Geschäftsführersitzungen im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche es ermöglichen, dass die entsprechend teilnehmenden Personen einander hören und miteinander sprechen können, teilnehmen. Diese Teilnahme steht einer persönlichen durchgehenden Teilnahme an dieser Sitzung gleich.

12.7. Der Geschäftsführerrat kann nur dann gültige Beschlüsse fassen oder Handlungen vornehmen, wenn wenigstens zwei (2) Geschäftsführerratsmitglieder anwesend sind, wobei, sollte die Mehrheit der Geschäftsführerratsmitglieder, welche an der Sitzung teilnehmen, sich nicht in Luxemburg befinden, die anwesenden Geschäftsführer, unabhängig von ihrer Anzahl, nicht beschlussfähig sind. Sollten die Mitglieder des Geschäftsführerrats nicht beschlussfähig sein, wird die Sitzung vertagt und von den anwesenden Geschäftsführern erneut an einem von diesen festzulegenden Ort in Luxemburg und Uhrzeit einberufen (wobei die Einberufung der vertagten Sitzung jeder zur Anwesenheit berechtigten Person nicht weniger als achtundvierzig (48) Stunden vor der vertagten Sitzung zugestellt werden muss).

12.8. Jeder Geschäftsführer hat eine Stimme. Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

12.9. Die Beschlüsse einer Sitzung des Geschäftsführerrats werden in Protokollen erfasst, welche vom Vorsitzenden und vom Schriftführer unterzeichnet werden.

12.10. Ein Umlaufbeschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerratsitzung angenommen worden. Ein solcher Umlaufbeschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts, welches per Fax, E-Mail oder durch jegliche andere Art der Kommunikation übermittelt wurde, mit Unterschrift in Urschrift oder Abschrift aller Geschäftsführerratsmitglieder dokumentiert werden. Das Datum dieser Umlaufbeschlüsse ist das Datum an dem der letzte Geschäftsführer diese Umlaufbeschlüsse unterschrieben hat.

12.11. Auszüge aus den Protokollen oder Umlaufbeschlüssen sind vom einem Geschäftsführer oder von jeglicher vom Geschäftsführerrat während der Sitzung dazu bestimmten Person rechtsgültig zu unterzeichnen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht.

13.1. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der alleinige Gesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

13.2. Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

13.3. Alle Gesellschafterversammlung finden in Luxemburg statt. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Geschäftsführerrat mindestens acht (8) Tage vor der besagten Gesellschafterversammlung einberufen, oder innerhalb einer längeren vom Geschäftsführerrat gelegentlich bestimmten Frist. Die Einberufung beinhaltet das Datum, die Uhrzeit und den Ort der Gesellschafterversammlung sowie deren Tagesordnung.

13.4. Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, können sie ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

13.5. Um beschlussfähig zu sein, müssen mindestens ein (1) A Gesellschafter und ein (1) B Gesellschafter anwesend sein.

13.6. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche auch durch Telefax oder E-Mail (ohne elektronische Unterschrift) oder durch jegliche andere Art der Kommunikation erstellt werden kann, durch einen anderen Gesellschafter oder eine andere Person vertreten lassen.

13.7. Jeder Gesellschafter kann an Gesellschafterversammlungen im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz oder durch ähnliche Kommunikationsmittel, welche es ermöglichen, dass die entsprechend teilnehmenden Personen einander hören und miteinander sprechen können, teilnehmen. Diese Teilnahme steht einer persönlichen durchgehenden Teilnahme an solchen Sitzungen gleich.

13.8. Sollte die Gesellschafterversammlung nicht durchgehend beschlussfähig sein, wird diese vertagt und von den anwesenden Gesellschaftern neu einberufen, an einem von diesen festzulegenden Ort und zu einer ebenso festzulegenden Uhrzeit (sofern die Einberufung der vertagten Gesellschafterversammlung jeder zur Anwesenheit berechtigten Person nicht weniger als achtundvierzig (48) Stunden vor der vertagten Gesellschafterversammlung zugestellt wird).

13.9. Beschlüsse sind nur gültig, wenn sie durch einen einstimmigen Beschluss der an der Gesellschafterversammlung teilnehmenden anwesenden oder vertretenen Gesellschafter getroffen werden.

13.10. Zusätzlich zu den Befugnissen die den Gesellschaftern gemäß dem Gesetz vorbehalten sind, muss jeder Entschluss bezüglich folgender Themen von der Gesellschafterversammlung genehmigt werden:

i. Jede Kostenschätzung („Kostenschätzung“) bezüglich jeglicher im Besitz der Gesellschaft stehenden, bebauten oder unbebauten Grundstücke (die „Immobilie“) und jeder von den Gesellschaftern genehmigte Wirtschaftsplan, welcher für das nächste Wirtschaftsjahr gemäß eines zwischen der Gesellschaft und einem Berater geschlossenen Beratervertrags in Bezug auf die Leistung von Beratungsdienstleistungen für die Gesellschaft entwickelt wurde, oder eine wesentliche Änderung oder wesentliche Abweichung von jeder genehmigten Kostenschätzung (einschließlich jeglicher wesentlicher Änderung von, oder wesentlicher Abweichung von einer bestimmten Kostenschätzung für eine bestimmte Immobilie, welche im Zusammenhang mit der Kostenschätzung genehmigt wurde);

ii. Jegliche wesentliche Änderung oder wesentliche Abweichung der Anlagerichtlinien der Gesellschaft in ihrer jeweils geltenden Fassung, oder des Finanzrisikomanagements, welches von einem Anlageberater vorbereitet wurde und im Wirtschaftsplan beinhaltet ist;

iii. Die Ausschüttung oder die Wiederanlage von Kapitalerträgen oder von der Gesellschaft vorzunehmenden anderen Ausschüttungen außerhalb der genehmigten Kostenschätzung und bezüglich der Mindestfinanzierungsvorschrift der Gesellschaft;

iv. Jegliche freiwillige Auflösung von Vermögenswerten der Gesellschaft, oder der Vorschlag, das Geschäft mit dem Besitz und der Verwaltung von stabilisierten Core-Industrieimmobilien gemäß den Anlagerichtlinien der Gesellschaft oder einen wesentlichen Teil dieses Geschäfts aufzugeben, oder die Liquidation, oder die Nutzung von Vorteilen aufgrund von Gesetzen über die Entlastung von Schuldern im Falle von ungünstigen Vermögensverhältnissen;

v. Jegliche Änderung, Abwandlung, Kündigung oder Freigabe von Gesellschaftsunterlagen (einschließlich, aber nicht begrenzt auf Anlageberatungsverträge, Property Services Verträge, Verwaltungs- und Sekretariatsverträge, Markenlizenzverträge und Verkaufs- und Kaufverträge); und

vi. Jegliche Änderung der Anlagerichtlinien der Gesellschaft, in ihrer jeweils geltenden Fassung.

Beschlüsse zu obigen Themen müssen nicht durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung getroffen werden, falls ein Gesellschafter bezüglich der Übertragung seiner Anteile säumig ist, wenn ein Gesellschafter vorsätzlich handelt oder im Anschluss an die Gefahr oder den Eintritt einer Zahlungsunfähigkeit in Verbindung mit einem Gesellschafter oder allgemein im Falle einer Pflichtverletzung des Gesellschafters im Rahmen eines Vertrags, der zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern geschlossen wurde.

13.11. Die Beschlüsse einer Gesellschafterversammlung werden in Protokollen festgehalten, welche von allen anwesenden oder vertretenen Gesellschaftern unterschrieben werden sowie durch die Mitglieder des Bureaus der Gesellschafterversammlung.

13.12. Ein Umlaufbeschluss der Gesellschafter, welcher von allen Gesellschaftern unterschrieben wird ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Gesellschafterversammlung angenommen worden. Ein solcher Umlaufbeschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts, welches per Fax, E-Mail oder durch jegliche andere Art der Kommunikation übermittelt wurde, mit Unterschrift in Urschrift oder Abschrift aller Gesellschafter dokumentiert werden. Das Datum dieser Umlaufbeschlüsse ist das Datum, an dem der letzte Gesellschafter den Umlaufbeschluss unterschrieben hat.

13.13. Auszüge sind von einem Gesellschafter oder Geschäftsführer oder von jeglicher von den Gesellschaftern während der Gesellschafterversammlung dazu bestimmten Person oder durch den Notar, der die Originaldokumente in Verwahrung hat, wenn die Gesellschafterversammlung notariell festgehalten wurde, rechtsgültig zu unterzeichnen.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres (das „Geschäftsjahr“).

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf (5%) Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel (1/10) des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Im Falle einer Kapitalabsetzung kann die gesetzliche Rücklage soweit reduziert werden, dass sie nicht ein Zehntel (1/10) des Stammkapitals überschreitet.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch einen einstimmigen Beschluss der Gesellschafter.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleinige Geschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Geschäftsführerrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres Zwischendividenden zu

zahlen, wobei gilt, dass (i) ein Bericht erstellt wurde aus dem herausgeht, dass genügend Mittel für eine Ausschüttung zur Verfügung stehen, (ii) der auszuschüttende Betrag die realisierten Erträge des letzten Geschäftsjahres für das der Jahresbericht genehmigt wurde, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (iii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen:

- das Rücktrittsgesuch des Geschäftsführers Herrn Emmanuel VANDER STICHELE anzunehmen und ihm, per Spezialvotum, volle Entlastung für die Ausübung seines Mandats, bis zum heutigen Tage, zu erteilen;
- Herrn Philippe VAN DER BEKEN, Angestellter, geboren am 1. Oktober 1975 in Aalst (Belgien), geschäftsansässig in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches, für eine unbestimmte Dauer zum neuen Mitglied des Geschäftsführerrates zu ernennen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausenddreihundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, die die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervoor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. LAC/2013/55279. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175708/593.

(130214978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

ImmoFinRe II SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.670.

Les statuts coordonnés au 13/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013181589/13.

(130221586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Esyodis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 156.235.

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ESYODIS S.A.", (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156235,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2585 du 26 novembre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 avril 2011, suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1742 du 1^{er} août 2011.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry ZVUNKA, demeurant à F-57155 (France) Marly, 4, rue des Pâquerettes.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Christophe PERINO, demeurant à F- 57935 Luttange (France), 9, Rue de Metz,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry BALL, demeurant à F-57050 Plappe-Ville (France), 1, rue de l'Eglise.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent soixante-trois mille cinq cents euros (263.500.-EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-six mille sept cents euros (746.700.- EUR) à un million dix mille deux cents euros (1.010.200.- EUR) par l'apport en nature de dix pour cent (10%) des actions respectivement parts sociales des sociétés de droit français FUSION SAS, AGISCOM SARL et FULL CONNECT SARL; par la création et l'émission de deux mille six cent trente-cinq (2635) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de deux mille cent trente-sept (2137) des nouvelles actions par la société à responsabilité limitée «ALTEA», ayant son siège social à F-57070 Metz, 11, rue Claude Chappe, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro TI 519 655 211,

Souscription de deux cent seize (216) des nouvelles actions par la société à responsabilité limitée «AGISCOM HOLDING», ayant son siège social à F-77860 Quincy-Voisins, 2, rue de Magny Lieudit la Pajotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux (France) sous le numéro 502 224 868,

Souscription de deux cent quatre-vingt-deux (282) des nouvelles actions par Monsieur Stéphane BERRA, né le 20 août 1968 à Epinal (France), demeurant à F-68590 Rodern (France), 8, rue Gloekelberg.

3) Modification subséquente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts de la Société qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à un million dix mille deux cents euros (1.010.200.- EUR), représenté par dix mille cent deux (10.102) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-trois mille cinq cents euros (263.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante-six mille sept cents

euros (746.700.- EUR) à un million dix mille deux cents euros (1.010.200.- EUR) par la création et l'émission de deux mille six cent trente-cinq (2635) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée a admis à la souscription les actionnaires suivants:

Souscription et libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1) la société à responsabilité limitée «ALTEA», ayant son siège social à F-57070 Metz, 11, rue Claude Chappe, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro TI 519 655 211, ici représentée par Monsieur Alain BADO, agissant en sa qualité de gérant, demeurant à F-57930 Fénétrange, 55, rue du Maréchal Leclerc, laquelle déclare souscrire à deux mille cent trente-sept (2137) actions et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en sept cent cinquante actions (750) de la société par actions simplifiée de droit français "FUSION", ayant son siège social à F-57070 Metz, 11, rue Claude Chappe, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro TI 487 847 030,

2) la société à responsabilité limitée «AGISCOM HOLDING», ayant son siège social à F-77860 Quincy-Voisins, 2, rue de Magny Saint-Loup, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux (France) sous le numéro 502 224 868, ici représentée par Madame Sylvie Anne Christiane BERTHE, agissant en sa qualité de gérante, demeurant à F-77174 Villeneuve-le-Comte (France), 3ter, rue de Naples, laquelle déclare souscrire à deux cent seize (216) actions et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français «AGISCOM», ayant son siège social à F-77860 Quincy-Voisins, 2, rue de Magny Lieudit la Pajotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux (France) sous le numéro 491 422 218,

3) Monsieur Stéphane BERRA, né le 20 août 1968 à Epinal (France), demeurant à F-68590 Rodern (France), 8, rue Gloeckelberg, lequel déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-deux (282) actions et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français «FULL CONNECT», ayant son siège social à F-68590 Rodern, 8, rue de Gloeckelberg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro TI 524 894 417.

Les souscripteurs, représentés comme ci-dessus, déclarent être propriétaires desdits titres librement transmissibles, qui sur base du présent acte, seront transférés à la société bénéficiaire "ESYODIS S.A."

L'existence et la valeur desdits titres apportés a été justifiée au notaire instrumentaire au moyen d'un rapport du réviseur d'entreprises INTERAUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2529 Howald (Luxembourg), 37, rue des Scillas, daté du 29 novembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dont la conclusion est la suivante:

« **4. Conclusion.** Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

INTERAUDIT S.à r.l. Cabinet de révision agréé».

Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million dix mille deux cents euros (1.010.200.- EUR), représenté par dix mille cent deux (10.102) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge à raison des présentes, sont estimés à environ mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. ZVUNKA, C. PERINO, T. BALL, S. BERRA, A. BADO, A. BERTHE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15890. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 décembre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013181441/110.

(130221108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Storm A Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.264,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.253.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003920/10.

(140003476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.887.818,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.183.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of December.

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.183 and having a share capital of eighty six million eight hundred eighty seven thousand eight hundred sixteen euro (EUR 86,887,816.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me. Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) on December 11, 2008 under number 2947. The articles of association (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on December 15, 2011, published in the Memorial on March 9, 2012 under number 624.

There appeared:

Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple), with registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 150.435 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two euro (EUR 2);

2. Subscription for and full payment of the share capital increase by the Sole Shareholder by way of two (2) contributions in kind;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the increase in the share capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two euros (EUR 2) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighty six million eight hundred eighty seven thousand eight hundred sixteen euro (EUR 86,887,816) represented by eighty six million eight hundred eighty seven thousand eight hundred sixteen (86,887,816) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up, to eighty six million eight hundred eighty seven thousand eight hundred eighteen euros (EUR

86,887,818) represented by eighty six million eight hundred eighty seven thousand eight hundred eighteen (86,887,818) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to two (2) new shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pays them up by way of the following contributions in kind:

(i) A receivable in an aggregate amount of twenty million six hundred twenty-five thousand three hundred thirty-three euro and thirty-three cents (EUR 20,625,333.33) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable 1), which shall be allocated as follows:

- a. one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company;
- b. twenty million six hundred twenty-five thousand three hundred thirty-two euro and thirty-three cents (EUR 20,625,332.33) to the share premium account of the Company;

The valuation of the contribution in kind consisting in the Receivable 1 in the aggregate amount of twenty million six hundred twenty-five thousand three hundred thirty-three euro and thirty-three cents (EUR 20,625,333.33) is evidenced by (i) a balance sheet dated December 3, 2013 issued by the management of the Sole Shareholder (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged by the management of the Company (the Certificate 1) which states in essence that:

- "
- the Receivable is shown on the attached balance sheet of the Company dated December 3, 2013 (the Balance Sheet);
 - the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
 - the Receivable is certain and will be due and payable on their due date without deduction (certain, liquide et exigible);
 - based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is worth at least twenty million six hundred twenty-five thousand three hundred thirty-three euro and thirty-three cents (EUR 20,625,333.33) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Receivable;
 - the Receivable is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
 - all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder. Upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

(ii) A receivable in an aggregate amount of one hundred thirty-four million two hundred eighty-one thousand three hundred eighty-six euro and ninety-six cents (EUR 134,281,386.96) (the Receivable 2), which it holds against Hexcel Holdings, a French simplified public limited liability company (société par actions simplifiée unipersonnelle) incorporated under the laws of France, having its register office at 45 rue de La Plaine, 01120 Dagneux, France, registered with the Bourg-en-Bresse Register of Commerce and Companies under number 955.508.007 (Hexcel Holdings SASU), which shall be allocated as follows:

- a. one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company;
- b. one hundred thirty-four million two hundred eighty-one thousand three hundred eighty-five euro and ninety-six cents (EUR 134,281,385.96) to the share premium account of the Company,

The valuation of the contribution in kind consisting in the Receivable 2 in the aggregate amount of one hundred thirty-four million two hundred eighty-one thousand three hundred eighty-six euro and ninety-six cents (EUR 134,281,386.96) is evidenced by (i) the Balance Sheet and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged by the management of the Company and Hexcel Holdings SASU (the Certificate 2) which states in essence that:

- the Receivable is shown on the attached balance sheet of the Company dated December 3, 2013 (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on their due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is worth at least [one hundred thirty-four million two hundred eighty-one thousand three hundred eighty-six euro and ninety-six cents (EUR 134,281,386.96) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Receivable;
- the Receivable is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder."

The Certificate 1, the Certificate 2 and the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at eighty-six million eight hundred and eighty-seven thousand eight hundred and eighteen euro (EUR 86,887,818) represented by eighty-six million eight hundred and eighty-seven thousand eight hundred and eighteen (86,887,818) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to proceed with the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.183 et disposant d'un capital social de quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize euros (EUR 86.887.816,-) (la Société). La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 11 décembre 2008 sous le numéro 2947. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, le 15 décembre 2011, publié au Mémorial le 9 mars 2012 sous le numéro 624.

A comparu:

Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.435 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant deux euros (EUR 2);

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social par l'Associé Unique par le biais deux (2) apports en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation dans le capital social de la Société;

et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux euros (EUR 2) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize euros (EUR 86.887.816) représenté par quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize (86.887.816) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent dix-huit euros (EUR 86.887.818) représenté par quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent dix-huit (86.887.818) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire à deux (2) parts sociales nouvelles sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par le biais des contributions en nature suivantes:

(i) Une créance d'un montant total de vingt millions six cent vingt-cinq mille trois cent trente-trois euros et trente-trois centimes (EUR 20.625.333,33) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 1), qui doit être affectée comme suit:

- a. un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- b. vingt millions six cent vingt-cinq mille trois cent trente-deux euros et trente-trois centimes (EUR 20.625.332,33) au compte de prime d'émission de la Société;

L'estimation de l'apport en nature consistant en la Créance 1 d'un montant total de vingt millions six cent vingt-cinq mille trois cent trente-trois euros et trente-trois centimes (EUR 20.625.333,33) est attesté par (i) un bilan daté du 3 décembre 2013 émis par la gérance de l'Associé Unique (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et reconnu par la gérance de la Société (le Certificat 1) qui stipule en substance que:

- "
- la Créance apparaît sur le bilan de la Société du 3 décembre 2013 ci-joint (le Bilan);
 - l'Associé Unique est le seul détenteur de la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
 - la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
 - sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, selon le bilan, d'au moins vingt millions six cent vingt-cinq mille trois cent trente-trois euros et trente-trois centimes (EUR 20.625.333,33) et depuis la date du Bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié la valeur de la Créance;
 - la Créance est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
 - toutes les formalités pour transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique. Dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois."

(ii) Une créance d'un montant total de cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 134.281.386,96) (la Créance 2), qu'il détient envers Hexcel Holdings, une société par actions simplifiée unipersonnelle française constituée en vertu des lois françaises, dont le siège social est établi au 45 rue de La Plaine, 01120 Dagneux, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 955.508.007 (Hexcel Holdings SASU), qui doit être affectée comme suit:

- a. un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- b. cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 134.281.385,96) au compte de prime d'émission de la Société,

L'estimation de l'apport en nature consistant en la Créance 2 d'un montant total de cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 134.281.386,96) est attesté par (i) le Bilan et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et reconnu par la gérance de la Société et Hexcel Holdings SASU (le Certificat 2) qui stipule en substance que:

- "
- la créance apparaît sur le bilan de la Société du 3 décembre 2013 ci-joint (le Bilan);
 - l'Associé Unique est le seul détenteur de la créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
 - la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
 - sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, selon le bilan, d'au moins cent trente-quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille trois cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 134.281.386,96) et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié la valeur de la Créance;

- la Créance est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités pour transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique."

Le Certificat 1, le Certificat 2 et le Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent dix-huit euros (EUR 86.887.818) représenté par quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent dix-huit (86.887.818) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de l'associé de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social telle que décrite dans les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder à la mise à jour du registre et à l'enregistrement l'augmentation de capital social.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 8.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56807. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181528/243.

(130221008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

**Hampton Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Hampton Securitization S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 182.502.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960

duly represented by Dr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 November 2013 in New York (USA).

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Hampton Securitization S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered

office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Hampton Acquisition S.a r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Hampton Acquisition S.a r.l.";

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Hampton Acquisition S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de novembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands,

dûment représentée par Matthias Prochaska, docteur en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA) le 18 novembre 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Hampton Securitization S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pas encore inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Hampton Acquisition S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Hampton Acquisition S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Hampton Acquisition S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. LAC/2013/55510. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181525/81.

(130221529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Keyvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 146.269.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KEYVEST S.A.", ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146.269, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 mai 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1172 du 16 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Hilde DE CONINCK, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hilde DE CONINCK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15270. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181636/64.

(130221677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Financial Energy Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 36, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 169.551.

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ivan LOZINA, gérant d'entreprise, né à Liège (Belgique), le 26 mars 1964, demeurant à B-4550 Nandrin, rue de la Haie Monseu 5 (Belgique);

2.- Monsieur Fabian MASSART, employé, né à Waremme (Belgique), le 17 juillet 1965, demeurant à B-4300 Waremme, rue Sous-le-Château 44 (Belgique).

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «FINANCIAL ENERGY CONSULTING» avec siège social à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 169.551.

- constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 14 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1785 en date du 16 juillet 2012,

et a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon à L-5955 Itzig, 36, rue de Contern et en conséquence décide de modifier l'article 4 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 4. (alinéa 1).** Le siège social est établi en la commune de Hesperange.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 700,- EUR.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances

médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ivan LOZINA, Fabian MASSART, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 11 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15194. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur *pd.* (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181473/44.

(130221608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Rpax One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.285.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of December.

Before the undersigned, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1.- Resource Partners GP Limited, a limited liability company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands, United Kingdom, acting in its capacity as general partner of Resource Eastern European Equity Partners I L.P and of Resource Eastern European Equity Partners I-A L.P. ("Resource Partners GP Limited"),

here represented by Ms Hana Balajkova, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 9, 2013; and

2.- AXA CEE Management Limited, a company incorporated in Jersey (registration number 101076) and regulated by the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 4th Floor Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, The Channel Islands, United Kingdom, in its capacity as general partner of AXA Central and Eastern Europe Fund L.P. ("AXA CEE Management Limited"),

here represented by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg

by virtue of a proxy under private seal given on December 9, 2013.

The proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of RPAX One S.A. (the "Company"), a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.285, incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 February 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1118 (page 53618) on 26 May 2011. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 22 February 2013, published in the Mémorial C number 1028 (page 49315) on 30 April 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty eight thousand nine hundred euro (EUR 38,900.-), so as to bring it from its current amount of eighty one thousand and twenty euro (EUR 81,020.-) to one hundred nineteen thousand nine hundred and twenty euro (EUR 119,920.-).

2 To issue three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-)

each, three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, each of such new shares having such rights and obligations as set forth in the articles of association.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of twelve million sixty-one thousand one hundred euro (EUR 12,061,100.-) by the shareholders and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 5.1 of the articles of association, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company and represented as above mentioned require the notary to act the following resolutions which are each time been taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decided to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand nine hundred euro (EUR 38,900.-), so as to bring it from its current amount of eighty-one thousand and twenty euro (EUR 81,020.-) to one hundred nineteen thousand nine hundred and twenty euro (EUR 119,920.-).

Second resolution

The Shareholders decided to issue three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class F Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class G Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class H Shares"), three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class I Shares"), and three thousand eight hundred and ninety (3,890) new class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class J Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued together with a total share premium of an amount of twelve million sixty-one thousand one hundred euro (EUR 12,061,100.-).

Subscription and Payment

The New Shares were then subscribed as follows:

Resource Partners GP Limited, represented as stated above, subscribed to:

- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class A Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class B Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class C Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class D Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class E Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-)
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class F Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class G Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class H Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class I Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-), and
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class J Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),

AXA CEE Management Limited, represented as stated above, subscribed to:

- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class A Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class B Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class C Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class D Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class E Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class F Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class G Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class H Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-),
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class I Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-), and
- one thousand nine hundred and forty-five (1,945) New Class J Shares fully paid up in cash, with payment of a global share premium of six hundred three thousand fifty-five euro (EUR 603,055.-).

The amount of twelve million one hundred thousand euro (EUR 12,100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholders decided to accept the subscriptions and payments as stated here above and to allot the New Shares as stated here above to the above mentioned subscribers.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital increase, which shall now henceforth be read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at one hundred nineteen thousand nine hundred and twenty euro (EUR 119,920.-) represented by:

- a. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - b. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "B" shares (the "Class B Shares");
 - c. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "C" shares (the "Class C Shares");
 - d. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - e. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - f. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - g. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - h. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - i. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - j. Eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Declaration and Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand eight hundred euro (EUR 4,800).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- Resource Partners GP Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, Royaume-Uni, agissant en sa capacité de general partner de Resource Eastern European Equity Partners I L.P. et de Resource Eastern European Equity Partners I-A L.P. («Resource Partners GP Limited»),

ici représentée par Madame Hana Balajkova, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2013; et

- AXA CEE Management Limited, une société constituée selon le droit de Jersey (numéro d'immatriculation 101076) et contrôlée par la Commission des Services Financiers de Jersey, dont le siège social est situé au 4th Floor Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, Royaume-Uni, en sa capacité de general partner de AXA Central et de Eastern Europe Fund L.P. («AXA CEE Management Limited»),

ici représentée par Maître Manfred Müller, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Actionnaires") de RPAX One S.A. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.285, constituée en vertu d'un acte notarié en date du 25 février 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1118 (page 53618) en date du 26 mai 2011. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1028 (page 49315) en date du 30 avril 2013.

Les Actionnaires, représentés tels que mentionnés ci-dessus, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trente-huit mille neuf cent euros (EUR 38.900,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille vingt euros (EUR 81.020,-) à cent dix-neuf mille neuf cent vingt euros (EUR 119.920,-).

2 Émission de trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chacune de ces nouvelles actions ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions soixante et un mille cent euros (EUR 12.061.100,-) par les actionnaires à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5.1 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentés comme indiqué ci-dessus, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont à chaque fois été pris à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente-huit mille neuf cents euros (EUR 38.900,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille vingt euros (EUR 81.020,-) à cent dix-neuf mille neuf cent vingt euros (EUR 119.920,-).

Seconde résolution

Les Actionnaires ont décidé d'émettre trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie A"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie B"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie C"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie D"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie E"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie F"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie G"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie H"), trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie I"), et trois mille huit cent quatre-vingt-dix (3.890) nouvelles actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie J", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Actions de Catégorie A, les Nouvelles Actions de Catégorie B, les Nouvelles Actions de Catégorie C, les Nouvelles Actions de Catégorie D, les Nouvelles Actions de Catégorie E, les Nouvelles Actions de Catégorie F, les Nouvelles Actions de Catégorie G, les Nouvelles Actions de Catégorie H, et les Nouvelles Actions de Catégorie I, comme les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale douze millions soixante et un mille cent euros (EUR 12.061.100,-).

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Actions sont souscrites comme suit:

Resource Partners GP Limited, représentée comme mentionné ci-dessus, a souscrit à:

- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie A, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie B, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie C, entièrement libérées en espèce avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie D, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie E, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie F, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie G, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie H, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie I, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-), et
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie J, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-).

AXA CEE Management Limited, représentée comme mentionné ci-dessus, a souscrit à:

- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie A, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie B, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie C, entièrement libérées en espèce avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie D, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie E, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),

- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie F, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie G, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie H, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-),
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie I, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-), et
- mille neuf cent quarante-cinq (1.945) Nouvelles Actions de Catégorie J, entièrement libérées en espèces avec une prime d'émission totale de six cent trois mille cinquante-cinq euros (EUR 603.055,-).

Le montant de douze millions cent mille euros (EUR 12.100.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Les Actionnaires ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre les Nouvelles Actions aux souscripteurs comme indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui sera lu désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent dix-neuf mille neuf cent vingt euros (EUR 119.920,-) représenté par:

- a. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");
 - b. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
 - c. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
 - d. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");
 - e. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E");
 - f. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F");
 - g. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G");
 - h. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H");
 - i. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"); et
 - j. Onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J");
- avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories d'Actions" et individuellement une "Catégorie d'Actions"; et ensemble, toutes les Actions des Catégories d'Actions seront définies comme les "Actions" et individuellement une "Action".

Les détenteurs d'Actions sont définis ci-après comme les "Actionnaires" et individuellement un "Actionnaire".

Les caractéristiques des Actions sont résumées dans ces Statuts."

Déclaration et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille huit cents euros (EUR 4.800).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la requête des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Balajkova, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2013. REM/2013/2187. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179186/316.

(130217764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Red & White S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.232.

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (PAssemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "RED & WHITE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48232, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 451 du 11 novembre 1994,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière suivant décision prise par le conseil d'administration du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 8 mars 2002, contenant notamment la conversion du capital social en euros.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles KRIER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;

2. Détermination du siège social à Florence en Italie;

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des Statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

4. Adoption pour la Société de l'objet social suivant:

"La società ha per oggetto principale l'assunzione di partecipazioni in altre società, enti e/o imprese, nonché il loro finanziamento e il loro coordinamento commerciale, finanziario, tecnico e organizzativo. La società, inoltre, potrà:

a) rilasciare fidejussioni e garanzie anche reali su beni propri a favore della società a cui partecipa;

b) acquistare, vendere, assumere e concedere in affitto aziende o rami aziendali;

c) acquistare, vendere, assumere e concedere in affitto beni immobili, siano terreni owerò fabbricati, di qualsiasi genere o tipo, compresa la concessione di servitù e ipoteche a carico dei suddetti immobili e di oneri in genere, la costruzione, e ampliamenti, la modifica, la manutenzione e la gestione degli immobili stessi;

d) esperire tutte le operazioni commerciali, finanziarie che siano ritenute necessari, utili o connesse con l'oggetto sociale, con esclusione della raccolta del risparmio, del finanziamento di soggetti terzi (che non siano società controllate o collegate) e di tutte quelle attività riservate dalla legge agli esercenti l'attività bancaria."

5. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2020;

6. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

7. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

8. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;

9. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie;

10. Nomination de Monsieur Francesco RICASOLI, né à Gaiole in Chianti (Sienne) (Italie), le 25 février 1956, demeurant à I-50123 Florence, Piazza Goldoni 2, à la fonction de gérant unique ("Amministratore unico"), fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat;

11. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

12. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester au Grand-Duché de Luxembourg en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

13. Soumission des décisions proposées à la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Florence et à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra;

14. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Florence en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-50123 Florence, Piazza Goldoni 2, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- d'adopter pour la forme sociale de la Société celle d'une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "società a responsabilità limitata" de droit italien et de changer la dénomination de la Société en "RED & WHITE - S.R.L.";
- d'adopter pour la Société l'objet social comme ci-avant reproduit dans l'ordre du jour sous le point 4);
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2020;
- de confirmer le capital social de quarante-six mille euros (46.000,- EUR), divisé en parts sociales conformément à la loi italienne;
- de procéder à une refonte des Statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux Statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Troisième résolution

L'Assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilan, les compte de pertes et profits arrêtés en date du 9 décembre 2013 tels que ces comptes sont soumis à l'Assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Grand-Duché de Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée entend et examine le rapport du commissaire aux comptes à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.

Cinquième résolution

1. L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

2. L'Assemblée fixe le nombre des gérants à 1 (un) et appelle Monsieur Francesco RICASOLI, né à Gaiole in Chianti (Sienne) (Italie), le 25 février 1956, demeurant à I-50123 Florence, Piazza Goldoni 2, à la fonction de gérant unique ("Amministratore unico"), jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission.

15744

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de constituer et de nommer le gérant unique nouvellement nommé comme mandataire spécial, agissant seul, avec plein pouvoir de substitution, afin de (i) modifier les Statuts refondus ainsi que l'acte de transfert du siège social si et comme demandé par les autorités italiennes pour l'immatriculation de la Société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Florence et (ii) faire, exécuter et réaliser tout acte nécessaire ou accessoire afin de donner effet aux résolutions prises lors de cette Assemblée.

Septième résolution

L'Assemblée confère à Monsieur Gilles KRIER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, tous pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Florence et à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra.

Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit l'annulation rétroactive des présentes résolutions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. KRIER, J. BERNARDI, S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56911. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180332/142.

(130219109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Plaesano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 180.293.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2013, Madame Marie-Laurence THILL, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur, en remplacement de Mr. Sébastien BOMBENGER, Mr. Gabor MOCSKONYI et Madame Viviane HENGEL, administrateurs démissionnaires. Par conséquent, le nombre d'administrateur a été réduit à 1.

Le mandat de nouvel administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 06 JAN. 2014.

Pour: PLAESANO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2014003177/18.

(140002409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.
